



2022-71

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 4 juillet à 18 heures 45.

Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY23 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 28/06/2022

Présents : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER, Patrice LHOSTE, Roland SEUX, Sébastien GAGNE, Thierry SOLEILHAC, Valérie GAGNE, Anne-Marie TORE, Sabine JOUVHOMME,

Excusés :

Miche BEGON qui a donné procuration à Christian GIRARD

Denis CLAMENS qui a donné procuration à Patrice LHOSTE

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il indique qu'un agent de la commune, en poste à la médiathèque est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques. L'emploi tenu justifiant l'accès à ce grade, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

- créer un emploi relevant du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques appartenant à la filière culturelle, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire,  
Franck PAILLON

